

**Succession de Mme Madeleine SARRAZIN -
Acceptation d'un legs au profit de la Ville de Besançon**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 29 octobre dernier, Me MARCOT, Notaire, 21 rue des Granges à Besançon, nous a informés que Mme Veuve Madeleine SARRAZIN, décédée à Besançon le 24 juin 1993 a, par testament, légué à la Ville de Besançon une somme 100 000 F destinée à l'entretien de deux caveaux au Cimetière des Chaprais.

L'Assemblée Communale est invitée à accepter ce legs, à m'autoriser à signer l'acte à intervenir et à inscrire en recettes au budget supplémentaire la somme de 100 000 F au chapitre 925.5/106.20000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.